

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE ASSAINISSEMENT
N°22-01**

Séance du 18 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit Février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BONIN Gérard, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. CHASSAGNE Jean-François, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MAIRE Pierre, M. MONNET Jérôme, M. PEJOU Florent, M. VIGNE Olivier

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

M. DEVILLARD Claude

Date de la convocation
11 février 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Emeline

Date d'affichage
11 février 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. CHASSAGNE Jean-François

01 mars 2022
et publication du
01 mars 2022

**BUDGET ASSAINISSEMENT EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
DU TRESORIER**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme VIGNON à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**vu le rapport de Mr le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TRETEAU

Mr le Maire DELIGEARD Arnaud



Acte transmis en duplicata et enregistré sous le n° 03-24 030 2835-2022001-DE